



ASFS Programme de Formation



Cours: Sciage mural avec certificat

Contenu/objectifs du cours

Après une brève introduction théorique, les participants au cours reçoivent des instructions et des conseils pratiques complets sur le sciage de murs avec des exigences accrues, comme le travail "de bas en haut", la découpe de saillies murales, la réduction de la paroi, les coupes de précision, etc.

Les connaissances techniques sont transmises et exercées dans la pratique.

La formation théorique comprend les connaissances nécessaires pour travailler de manière autonome.

Les travaux pratiques sont effectués par tournus.

Les niveaux de difficulté se basent sur le module 1 du cours de base sur le sciage de parois et sont augmentés dans ce cours.

Groupe ciblé

Le cours s'adresse aux collaborateurs qui s'intéressent à une formation aux exigences accrues dans le domaine du sciage mural et qui souhaitent se perfectionner de manière ciblée.

Conditions requises

Collaborateurs qualifiés ayant suivi avec succès le cours de base sur le sciage mural et ayant ensuite acquis au moins 6 mois d'expérience pratique dans le domaine du sciage de béton.

Bonne capacité d'apprentissage. Très bonnes connaissances de l'allemand à l'oral et à l'écrit.

Attestation

Chaque participant reçoit une attestation et peut, s'il le souhaite, faire inscrire le cours dans le certificat de formation.

Lieu de formation/ Durée du cours

Centre de formation ASFS, Bellach / 4 Jours ouvrables

Date des cours

Les dates sont disponibles sur le site web

Le cours sera organisé si le nombre d'inscriptions est suffisant (4 participants).

Si un cours n'est pas affiché, vous avez la possibilité de vous inscrire par e-mail (info@svbs.ch), nous vous communiquerons les dates de cours possibles.

Coûts

Membres ASFS CHF 2790.- HT

AVV-Supplément pour les non-membres CHF 1120.- HT

Les informations relatives **aux frais supplémentaires et à l'indemnisation du Fonds paritaire** figurent dans le document « Informations générales et conditions de cours ».



ASFS Programme de Formation



Inscription

Inscription directement sur le site web.

Dès que la formation est confirmée, vous recevez une facture qui doit être réglée au plus tard 5 jours avant le début du cours.

Si la formation n'a pas lieu ou si elle a lieu à une autre date, nous prendrons contact avec vous. Si vous ne pouvez pas suivre la formation à la nouvelle date proposée, nous vous rembourserons le montant déjà versé.

Annulation:

L'annulation d'un cours entraîne des frais administratifs.

La règle suivante s'applique :

- jusqu'à 14 jours avant le début du cours, 25% des coûts du cours sont facturés
- 5-13 jours avant le début du cours, 50%.
- 0-4 jours avant le début du cours et ou en cas de non-présentation, 100%.

Toute annulation doit **obligatoirement** être faite par écrit, par mail ou par courrier.

L'entreprise a la possibilité d'inscrire gratuitement un participant de remplacement. Les absences pour cause d'accident ou de maladie doivent être discutées avec l'ASFS et seront prises en compte individuellement.